

COMMUNIQUÉ :

UNE ÉTUDE RÉCENTE PROUVE DE FAÇON CONCLUANTE QUE LES ÉLECTROCHOC (ECT) CAUSENT DES DOMMAGES

Une recherche récente et étendue dirigée par le psychiatre Harold Sackeim, remet en cause les arguments dont les psychiatres se réclament depuis des décennies au sujet des électrochocs. La recherche a été publiée dans *Neuropsychopharmacology* 2007.

Cette recherche prouve deux autres faits importants qui sont l'objet de revendications par les militantEs pour l'abolition des électrochocs. Les électrochocs causent:

- plus de dommages chez les femmes que chez les hommes;
- plus de dommages chez les personnes âgées que chez les plus jeunes;

Le comité Pare-chocs presse le ministre Bolduc d'intervenir dans le dossier.

Une position du Comité Pare-Chocs

INFO CHOQUÉE

Express

Bulletin mensuel vol 3 no 3, octobre 2010

L'UTILISATION DES ÉLECTROCHOC PLUS PRÈS DE NOUS QUE L'ON PENSE!

TOUJOURS PAS DE RÉPONSE DU MINISTRE BOLDUC CONCERNANT LA CONTROVERSE DES ÉLECTROCHOC EN PSYCHIATRIE

Un an après qu'il se soit engagé à fournir des réponses aux questions formulées par les opposants à l'utilisation des électrochocs au Québec, on est toujours sans nouvelle du ministre de la Santé et des services sociaux.

Pour le Comité pare-chocs, l'absence de leadership de la part du ministre est tout à fait inacceptable. L'électrochoc est un traitement controversé, pouvant amener des complications graves et il se pratique actuellement au Québec sans aucune surveillance de la part du ministère de la santé et des services sociaux. "Le ministre semble incapable de nous fournir une réponse à une question aussi simple que: combien d'électrochocs sont prescrits au Québec?".

Le ministre Bolduc est pourtant bien au fait de la controverse entourant l'utilisation des électrochocs. Un rapport commandé par son ministère en 2002 concernant l'utilisation des électrochocs précisait que "les incertitudes quant à l'efficacité et aux risques de l'ECT demeurent importantes. Il est donc nécessaire de recueillir plus de données à cet égard." Dans son rapport, l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé y formulait sept recommandations visant à encadrer cette pratique psychiatrique. Pourtant, aucune n'a reçu de suivi de la part du MSSS.

Bon nombre d'autres questions sont tou-



Témoignage de Francine lors du rassemblement contre les électrochocs de mai dernier

jours sans réponses: pourquoi le nombre d'électrochocs a-t-il plus que doublé en quinze ans? Pourquoi les deux tiers sont-ils administrés à des femmes? Pourquoi les femmes âgées sont-elles plus susceptibles d'en recevoir? Combien sont donnés aux enfants? Est-ce que l'électrochoc est utilisé uniquement en dernier recours? Combien de personnes décèdent ou subissent des séquelles permanentes suite aux électrochocs?

"M. BOLDUC, ON EST EN DROIT DE SAVOIR" CLAMENT LES OPPOSANTS À L'UTILISATION DES ÉLECTROCHOC.

Allocution de Mme Denise Blais lors du rassemblement du 8 mai dernier

Loin d'avoir disparue, cette technique (appelée maintenant électroconvulsothérapie ou ECT) prescrite par les psychiatres pour prétendument guérir des personnes souffrant de dépression majeure, est en recrudescence. Le nombre d'administrations d'ECT est passé de 4000 en 1988 à 8119 en 2003. Les électrochocs ou ECT consistent à **provoquer artificiellement une crise d'épilepsie en faisant passer à travers le cerveau un courant de 140 à 460 volts soit une énergie électrique de plus de 70 Joules**, c'est-à-dire capable d'allumer une lampe.

Le Ministère de la santé et des Services sociaux du Québec a demandé à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS), agence gouvernementale chargée d'évaluer les techniques et interventions et d'émettre des recommandations dans le domaine de la santé, de lui faire un rapport sur la situation de l'utilisation des électrochocs au Québec. Ce rapport a été publié en février 2003. Dans son rapport l'Agence précisait que "les incertitudes quant à l'efficacité et aux risques de l'ECT demeurent importantes et y formulait sept recommandations visant à encadrer cette pratique psychiatrique. Aucune n'a reçu de suivi de la part du MSSS.

UNE EFFICACITÉ TRÈS QUESTIONNABLE:

Selon ce rapport, cette technique ne serait **efficace que pour réduire quelques symptômes de la dépression majeure dans 8 à 65% des cas et pour une durée aussi courte que 4 à 6 semaines. On obtiendrait des résultats similaires avec des placébos.**

UNE TECHNIQUE HUMILIANTE:

Tout de suite après une administration d'électrochocs, les personnes sont dans un état de confusion extrême qui peut durer une semaine ; elles peuvent être soit apathiques ou au contraire euphoriques ; certaines perdent la parole, d'autres le contrôle

de la vessie, etc ; le traumatisme psychologique s'apparente à celui vécu après un viol ;

UNE TECHNIQUE OÙ LE COBAYE EST L'ÊTRE HUMAIN:

Malgré plus de 70 ans de pratique, les électrochocs demeurent une technique expérimentale ; il y a très peu d'études scientifiques rigoureuses ; cette technique est administrée pour une large palette de problèmes de santé mentale malgré les recommandations officielles (Conseil d'évaluation des technologies de la santé du Québec) ; des études comparant l'efficacité de cette technique à celles des différents traitements psychothérapeutiques n'ont jamais été faites ; les patients sont rarement suivis au-delà de six mois (plus souvent 6 semaines) ; l'importance des effets nocifs n'est pas évaluée ;

UNE AUTRE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES :

Selon les statistiques officielles, les ECT sont **administrées près de trois fois plus aux femmes qu'aux hommes et pour un large éventail de dits troubles mentaux.** Les femmes de plus de 60 ans sont les plus surreprésentées ;

DES RÉPERCUSSIONS GRAVES SUR LA SANTÉ:

L'impact de cette technique sur la qualité de vie des personnes qui la subissent n'a jamais été évalué et il n'y a aucune preuve quant à son efficacité à prévenir les suicides ; par contre, le rapport démontre clairement que les électrochocs ont des **effets néfastes sur la santé** : L'administration des ECT peut conduire au décès par infarctus, hypoxie ou autres parce qu'elle perturbe les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Le rapport cite des taux de **décès allant jusqu'à 3/1000 patients** traités aux électrochocs. Toujours selon le rapport, les **dommages sur la mémoire des évènements passés** (mémoire rétrograde) sont reconnus comme étant irréversibles. **La mémorisation des évènements qui suivent la séance d'ECT (ou dommages sur la mémoire antérograde) est souvent observée**

ainsi que l'atteinte d'autres fonctions cognitives comme la capacité d'abstraction ou d'élocution mais peu d'études ont évalué ces effets néfastes. Les hémorragies cérébrales et la mort des cellules nerveuses dues à l'administration d'ECT suscitent de vives controverses dans le milieu scientifique.

Tous ces effets néfastes et la déshumanisation que véhicule cette technique en plus de détériorer la santé globale, accentuent l'isolement, la dévalorisation, la difficulté à occuper un emploi et à nouer des relations affectives quand ils ne conduisent pas au décès comme vu précédemment.

Il existe pourtant de nombreuses alternatives, telles que les thérapies familiales ou les groupes d'entraide, pour aider, accompagner et améliorer les conditions de vie de personnes vivant des problèmes de santé mentale même lorsque ceux-ci sont considérés comme dus à de la dépression majeure grave.

La technique des électrochocs a été contestée jusqu'à sa quasi disparition dans les années 70. Elle revient en force depuis une vingtaine d'années sous l'impulsion d'une minorité de praticiens (8 psychiatres seraient responsables du tiers des prescriptions des ECT selon N. Grondin, Québec Science, 1997). La contestation de cette technique reprend donc dans plusieurs pays dont les USA, et même chez nos voisins ontariens.

La technique des électrochocs ne présente aucune efficacité qui ne peut être obtenue par d'autres moyens et a des répercussions graves, voire dramatiques, sur la santé physique et mentale de celles et ceux à qui elle est administrée ;

VOILÀ POURQUOI, NOUS NOUS PRONONÇONS CONTRE L'UTILISATION DES ÉLECTROCHOC AU QUÉBEC.

Historique

Le comité Pare-chocs a été constitué à l'initiative du groupe Action Autonomie, un collectif pour la défense des droits en santé mentale. Le Comité Pare-chocs est un comité autonome qui regroupe des militants et des militantes travaillant solidairement pour constituer un mouvement de lutte pour l'abolition des électrochocs au Québec.

Au cours de l'année 2005, le comité a lancé une campagne de sensibilisation, a déposé une pétition à l'Assemblée nationale et a organisé de nombreuses rencontres de formation sur les électrochocs. Un site internet a été créé et le comité a obtenu de nombreux appuis d'organismes de partout au Québec.

Si ce projet vous intéresse ou bien si vous voulez en connaître davantage sur les électrochocs, nous serons heureux de répondre à vos questions ou de vous accueillir parmi nous.

Après avoir été à toutes fins bannis, les électrochocs font un retour en force

Au Québec, on est passé de 4000 séances d'électrochocs en 1988 à plus de 8000 en 2003, pour une augmentation de 100%.

Deux électrochocs sur trois sont administrés à des femmes!

Pour en savoir plus, contactez-nous:

www.actionautonomie.qc.ca/



"M. BOLDUC, ON EST EN DROIT DE SAVOIR"

"Les incertitudes quant à l'efficacité et aux risques de l'ECT demeurent importantes."

Il est donc nécessaire de recueillir plus de données à cet égard."

Source: M. Reiner Banken, M.D., chercheur consultant et auteur du rapport sur l'utilisation des électrochocs au Québec publié par l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, 2003.

Deux électrochocs sur trois sont administrés à des femmes!

Les femmes de plus de 60 ans forment le groupe qui reçoit le plus d'électrochocs!

**Disons
NON aux
Électrochocs**